

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE
L'INNOVATION

CENTRE NATIONAL D'EDUCATION

DÉPARTEMENT DES ETUDES POLITIQUES ET JURIDIQUES

B.P. 6331 Yaoundé

Tél. 222 23 40 12



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC RESEARCH AND
INNOVATION

NATIONAL CENTRE FOR EDUCATION

DEPARTMENT OF LAW AND POLITICAL STUDIES

P.O. BOX 6331 Yaoundé

Tel : 2 22 23 40 12

**SIXIÈME JOURNÉE D'ÉTUDES ANNUELLE
DU DÉPARTEMENT DES ÉTUDES POLITIQUES ET JURIDIQUES**

**THEME : *Les défis de l'aménagement urbain à
l'horizon 2035***

CNE/MINRESI, 13 septembre 2022

APPEL À COMMUNICATIONS

Résumé :

Le présent appel questionne l'efficacité et l'efficacité des politiques d'aménagement des territoires urbains au Cameroun à travers une réflexivité axée sur les acteurs, les synergies de l'action publique/privée et les asymétries observées dans la réalisation et le suivi-évaluation des projets en cours dans les villes camerounaises. Dans un contexte marqué par l'accroissement accéléré de sa population urbaine de la fin des années 1980, la volonté du Gouvernement camerounais de maîtriser l'évolution sociale et spatiale des territoires urbains se fait jour à travers la mise sur pied des documents de planification (DSCE puis SND 30) et la construction des infrastructures devant soutenir son ambition d'atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure à l'horizon 2035. L'objectif cette sixième journée d'études est donc de conduire des réflexions constructives axées sur des études construites à partir de matériaux empiriques et théoriques solides indispensables pour aider à la prise des décisions qui garantissent une urbanisation de qualité et maîtrisée en vue d'une amélioration du cadre de vie des citoyens des villes camerounaises.

I. ARGUMENTAIRE

Par le décret n° 2004/320 du 8 Décembre 2004 portant organisation du Gouvernement, le Président de la République, Chef de l'Etat du Cameroun, modifie fondamentalement l'équilibre des institutions ministérielles en leur assignant une orientation axée autour de la relance économique, du bien-être social et d'une sécurité intégrale pour tous. En effet, en créant le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire sur les cendres de l'ancien Ministère de l'Economie et des Finances, et en transformant le Ministère de l'Urbanisme

et de l'Habitat en un Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, le Président de la République du Cameroun réaffirme la volonté de son pays de reprendre l'initiative de la planification de son développement. Le Cameroun, qui vient d'atteindre en Juin de cette même année le Point d'Achèvement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), qu'il a intégré en 1996 après avoir subi les Plans d'Ajustements Structurels qu'il connaissait depuis 1987, ressort de cette phase tumultueuse de son histoire avec d'importantes remises de dettes qui lui permettent de songer à un avenir meilleur pour ses populations en réinvestissant dans les secteurs sociaux, éducatifs et sanitaires qui ont été sinistrés par les conditionnalités drastiques que lui ont imposées les institutions de *Bretton Woods* (FMI et Banque Mondiale) (Ngandjeu 1986 ; Tsafack Nanfosso et Tchouassi 2007 ; Ella 1994).

Voilà pourquoi, après avoir abandonné au forceps la planification quinquennale qui a été son agenda de développement à partir de 1960, le Cameroun renoue avec un nouveau modèle de planification en 2009. C'est le Document Stratégique pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Cette vision ambitieuse qui a eu une durée décennale, est un appendice du programme de l'émergence projetée du Cameroun à l'horizon 2035, a produit des résultats quelque peu décevant. C'est dans ce sens que, le Gouvernement du Cameroun l'a substitué par la Stratégie Nationale de Développement (SND-30) qui elle aussi, connaîtra son terme en 2029. Plusieurs goulots d'étranglement qui ont impacté négativement sur l'atteinte des objectifs du DSCE ont été identifiés. Il s'agit, entre autres, de la dégradation de l'environnement économique et sécuritaire nationale et sous régionale, de l'instabilité du coût des matières premières minérales (pétrole), de la fluctuation des coûts des transports mondiaux (fret maritime), de la persistance de la corruption et des problèmes de gouvernance (SND-30 ; Kengne Fodouop 2020 ; Avom 2019 ; Ngoa Tabi 2020).

Dans la seconde phase de son plan d'émergence à l'horizon 2035, l'Etat camerounais assigne à la notion de gouvernance le sens suivant : « le socle sur lequel repose la transformation structurelle de l'économie camerounaise, le développement du capital humain ainsi que l'amélioration de la situation de l'emploi ». Dans la littérature scientifique, cette notion a fait l'objet de plusieurs études empiriques et théoriques qui manifestent sa complexité, du fait de la multiplicité des domaines sociaux quelle couvre. Selon Jean-Pierre Gaudin (2002) : « la gouvernance renvoie d'avantage à la modification des rapports entre le politique et l'économique ». Cette assertion systémique permet d'établir une interrelation parfois problématique entre les différents acteurs qui interprètent la notion en fonction de leurs positions sociales, de leur rapport au pouvoir. D'où les nombreux quiproquos que l'on observe souvent entre l'Etat, la société civile nationale et les organisations internationales non-gouvernementales, lorsqu'il s'agit de rendre compte des activités menées par les uns et les autres sur un domaine précis (Motaze 2020). La Banque Mondiale (2008) quant à elle la relie à « l'ensemble des traditions et institutions par lesquelles le pouvoir s'exerce dans un pays avec pour objectif le bien de tous ». Cette polysémie confère à ce concept plusieurs assertions théoriques notamment : la théorie des mécanismes de coordination, la théorie de l'action collective et la norme de réciprocité, etc.

Dans le Chapitre 6 de la SND-30 intitulé : « *Gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'Etat* », « *l'aménagement du territoire* » est la cinquième rubrique mise en emphase. Les nombreux chantiers observés dans le pays depuis 2010, qui sont la conséquence des projets de développement conçus et réalisés par le gouvernement et les partenaires au développement (BAD, AFD, PNUD, etc.) pour l'accélération de la croissance, font dire aux populations : « *Le pays est en chantier* ». Cependant, l'étirement des délais de livraison des chantiers des progrès structurants (barrages hydro-électriques, routes, approvisionnement en eau

etc.) ainsi que les surcoûts qu'ils engendrent, sont quotidiennement commentés par la presse et décriés par les populations comme des actes de mal gouvernance (Belinga 2018 ; Amougou et Bobo 2018). Dans les catégories populaires, de même que sur certains médias télévisés, les débats font croire que les nombreuses crises sécuritaires et les attaques extérieures sont le résultat de l'abandon de ces zones souvent décrites comme reléguées à la périphérie par « *le gouvernement de Yaoundé* » (Machikou 2018). Cette situation qui, aux yeux du grand public, apparaît comme un « *complot visant le détournement des fonds publics* », a davantage été commentée à l'issue du « *glissement* » de la date de la CAN, initialement prévue pour le mois de juin 2019 au début de l'année 2022. Tout récemment la grève des éboueurs et la crise du ramassage des ordures ménagères qui s'en est suivie ont davantage affirmé l'existence de lignes de fractures entre les populations, les collectivités territoriales décentralisées, l'Etat et les acteurs en charge de l'assainissement urbain dans les villes phares du pays. Pour de nombreux camerounais rencontrés dans les rues de Yaoundé et de Douala, la promotion et la mise en application du code des CTD qui serait bloquée par le gouvernement ou encore, les luttes de pouvoir et les querelles entre les maires de villes et les maires des communes d'arrondissements, ont été les arguments utilisés pour justifier la situation énoncée plus haut.

L'objectif du présent appel à communication, est donc de questionner les rationalités de la planification urbaine au Cameroun au regard de la mentalité de ses citoyens, des défis sécuritaires, des défis sanitaires, des défis environnementaux, de la maîtrise des ressources en eau et des tensions socio-identitaires qui prévalent dans les villes, étant donné que, le pays projette son émergence à l'horizon 2035. Il s'agit spécifiquement d'interroger l'efficacité et l'efficience des moyens mis à la disposition des acteurs du secteur public (ministères et CTD, etc.), la participation du secteur privé et de la société civile à la réalisation de cette ambition. En outre, cet appel se propose de réfléchir sur les synergies de l'action publique, le partenariat public-privé et les asymétries observées au sujet de l'élaboration et de l'implémentation des questions relatives à l'aménagement urbain au Cameroun. C'est la raison pour laquelle les propositions de communication devront s'inscrire, au choix, dans l'un des six axes ci-après :

II. AXES DE REFLEXION

AXE I : Quelle législation pour quelle ville au Cameroun ?

Il s'agit dans cet axe de mener une réflexion critique sur la réglementation (lois, décrets, circulaires, etc.) produite au Cameroun sur l'objet ville. Cet impensé est une étape indispensable pour interroger la législation, identifier les non-dits et les vides juridiques qui permettent aux acteurs quotidiens de la ville de se mouvoir d'une manière plus ou moins ordonnée dans cet espace social. Dans cet axe, on retrouve les thématiques suivantes :

- Le droit de la ville au Cameroun ;
- Le droit social de l'habitat ;
- Les politiques juridiques de planification urbaine au Cameroun ;
- Le droit de la circulation dans les agglomérations urbaines ;
- La question du foncier urbain au Cameroun, etc.

AXE II : La multipolarité urbaine

Ce pan de recherche va s'appesantir sur la déconstruction de la notion de centre-périphérie. En effet, la floraison des centres de prise de décision (sous-préfectures et communes d'arrondissements) et par-delà, la décentralisation des services tant administratifs que sociaux, ont

permis d'observer une modification du modèle concentrique préalablement mise en exergue comme paradigme d'analyse du développement urbain au Cameroun. Cet axe s'articulera autour des thématiques suivantes :

- Décentrement urbain ;
- Déconcentration administrative ;
- Accès aux services sociaux de base, etc.

AXE III : L'extension urbaine et les ambiguïtés de l'aménagement du territoire au Cameroun

L'accroissement de la population urbaine et le développement de nouveaux foyers d'urbanisation contigus aux anciens centres urbains, sont quelques-unes des raisons principales de l'extension des villes. Celle-ci, au-delà du besoin de conquête de nouveaux espaces et la résurgence des activités économiques, crée des conflits en rapport avec l'occupation des terres. Ce qui interroge la capacité d'organisation, la proactivité et la prospective des acteurs dévolus au domaine de l'aménagement du territoire urbain. Ceux-ci sont principalement la MAETUR, la SIC, le MINDCAF, le MINH DU, les communes de ville et les communes d'arrondissement. Cet axe explore donc de manière non exhaustive les aspects ci-après :

- Les politiques urbaines d'occupation de l'espace ;
- Pressions et tensions foncières ;
- Plans directeurs d'urbanisation, plans d'occupation des sols et plans sommaires d'urbanisme en discussion ;

AXE IV : Les enjeux environnementaux liés à l'urbanisation accélérée des villes

Avec l'ambition de réindustrialisation du pays, qui s'est matérialisée par la promulgation d'un plan directeur d'industrialisation en 2017 et par la réorganisation de la MAGZI, l'on constate que plusieurs zones industrielles implantées dans les banlieues des grandes villes du pays comportent des usines qui polluent à la fois l'air, les nappes phréatiques et les eaux de ruissellement en surface. A cette première trajectoire, s'ajoute celle générée par la circulation avec un parc automobile vieillissant, dont la plupart des véhicules sont issus d'un processus de recyclage par le biais des importations venues d'Europe. Aux heures de pointe dans les grandes villes, l'on constate de nombreux embouteillages avec des véhicules qui rejettent dans l'air du dioxyde de carbone. Certaines pratiques sociales rétrogrades comme le déversement des ordures sur la voie publique, dans les voies de canalisation et dans les rivières concourent également à la dégradation de l'environnement. Cet axe se propose donc d'y apporter des éclaircissements par le biais des articulations ci-dessous :

- Pollution (pollution atmosphérique, pollution des eaux de surface et des nappes phréatiques, pollution des sols, etc.) ;
- Gestion des déchets ;
- Logistique d'acheminement des déchets vers les décharges ;
- Assainissement systèmes de drainage et dragage des eaux, etc.

AXE V : Dynamiques urbaines et mutations technologiques

L'implémentation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et leur extension à divers secteurs d'activités, les ont rendues indispensables dans le quotidien des

citoyens Camerounais, en raison des facilités qu'elles offrent. En effet, le *mobile banking*, les services de paiements électroniques (Orange Money, MOMO), la recrudescence des téléphones connectés (smart phones) et des entreprises de télécommunications (CAMTEL, NEXTTEL etc.), ainsi que l'avènement du web 2.0 ont chamboulé les dynamiques urbaines préexistantes. Il serait donc judicieux d'apprécier l'impact croissant de ces technologies dans le cadre de l'urbanisation des villes camerounaises. Cet axe entend les aborder de la manière suivante :

- Les *smart cities* ;
- Télécommunications et défis du numérique en milieu urbain (couverture, services tertiaires, technologies de l'information) ;
- Financiarisation des services sociaux ;
- Fiscalité numérique, etc.

AXE VI : Identités et représentations sociales

Cet axe réfléchit sur la catégorisation des personnes et des groupes ethniques. En effet, la recrudescence des termes ségrégationnistes (« autochtones », « allogènes »), les revendications épistolaires à base tribale ou régionale (les memoranda) réinvestissent l'idée de citoyenneté et de république d'un sens qu'il convient de décrypter. Ces nouveaux signifiants portés par les discours dans les lieux publics manifestent la fragilité de la « *cohésion nationale* », du « *vivre ensemble* », de « *la nation une et indivisible* ». Les thématiques ci-dessous sont quelques-unes des orientations qui pourront guider les contributions qui s'y rapporteront :

- Identités ethniques et tensions urbaines
- Les usages identitaires de l'espace social projeté (« *tontinards* », « *sardinards* », etc.)
- Les représentations sociales de l'identité primordialiste en contexte d'urbanisation accélérée (« *chez nous* », « *chez vous* », etc.)
- La ville multiconfessionnelle, etc.

Bibliographie

- Alawadi Zélao (2018) (dir.), *Décentraliser au Cameroun, dynamique institutionnelle et logique des acteurs*. Paris, L'Harmattan.
- Amougou, Gérard et Bobo Bobo, René Faustin (2018), « Ambition développementaliste, État stationnaire et extraversion au Cameroun de Paul Biya. Le projet de construction du port autonome de Kribi », *Politique africaine* (2/150), p. 29-51.
- Amougou, Gérard (2020), « la chine et les politiques d'émergence au Cameroun. Le cas de construction du port de Kribi », *CEFIR, Working Paper*, (8), p. 1-22.
- Avom, Désiré et Gandjon Fankem, Gislain (2012), « Le développement durable constitue-t-il un élément d'attractivité territoriale ? Application aux pays de l'Afrique Centrale », *Marchés et Organisations*, (2/16), p. 77-102.
- Belinga, Patrick (2018), « Politique de la suspicion et développement urbain au Cameroun. Le programme participatif d'amélioration des bidonvilles (PPAB) dans la ville de Yaoundé », *Politique africaine*, (2/150), p. 53-74.
- (2009), *Document Stratégique pour la Croissance et l'Emploi (DSCE)*.
- Ela Jean-Marc (1993), *La ville en Afrique Noire*, Paris, Karthala.
- (1994), *Afrique : l'irruption des pauvres. Société contre Ingerence ; Pouvoir et Argent*, Paris, L'Harmattan.
- (1990), *Quand l'État pénètre en brousse... Les ripostes paysannes à la crise*. Paris, Karthala

- Gaudin, Jean-Pierre (2002), *Pourquoi la gouvernance ?* Paris, Presses de Sciences Po.
- Kengne Fodouop, Emmanuel, (2004), *Citadins et développement des campagnes au Cameroun*, Paris, L'Harmattan.
- (2013), *le Cameroun face aux défis du développement. Atouts, obstacles et voie à suivre*, Paris, L'Harmattan, 2013.
- (dir.) (2015), *le Cameroun. Jardin sacré de la débrouillardise*, Paris, L'Harmattan.
- Machikou, Nadine (2018), « Utopie et dystopie ambazoniennes : Dieu, les dieux et la crise anglophone au Cameroun », *Politique africaine*, (2/150), p. 115-138.
- Manga Kalniga, José Donadoni (2019), *Décentralisation et dynamique socio-politique au Nord-Cameroun, système et acteurs dans le champ local*, Thèse de Doctorat/Ph.D de Sociologie, Université de Maroua.
- Mbouombouo, Pierre et Njikam, Abdou, (dir.) (2018), *L'émergence du Cameroun et les défis de la résilience urbaine*, Paris, L'Harmattan.
- Motaze Akam, Marcel, (2020), *Impossible Afrique, sans le social. Précis de sociologie du souterrain*, Paris, L'Harmattan.
- Ndam, Salifou, Nana Komey, Daniel Georges, Tchio Amagnouba, Caroline, (2021), « Marginalisation et remodelage urbain en contexte de crise. Les contours d'un uricide (in)volontaire », in Chassaigne, Philippe, Lastécouères, Christophe et Le Mao, Caroline, *Urbicides. Destruction et renaissances urbaines du XVI^e siècle à nos jours*, Bordeaux, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- Ngoa Tabi, Henri, (2020), « Il faut questionner l'utilité des subventions », in *Cameroon Tribune*, 30 décembre 2021.
- Ngandjeu, Jean, (1986), *Le Cameroun et la crise*, Paris, L'Harmattan.
- (2020), *Stratégie Nationale de Développement (SND-30)*.
- Tsafack Nanfosso, Roger Antoine Pépin et Tchouassi, Gérard (2007), « les processus monétaires et financiers internationaux : acteurs et influence », *Revue Camerounaise d'Études Internationales*, (1), p. 223-241.

III. ECHEANCES

- Publication de l'appel : **1^{er} avril 2022** ;
- Les résumés des propositions de communications de 400 mots maximum sont attendus au plus tard le **31 mai 2022**;
- Les différents contributeurs seront notifiés de l'acceptation ou du rejet de leurs propositions à partir du **15 juin 2022** ;
- La date limite d'envoi des textes complets (1^{er} Draft) et des power-points (en français ou anglais) est fixée au **1^{er} septembre 2022**.
- **La journée d'études se tiendra le 13 septembre 2022** dans la Salle de Conférence du Centre National d'Education, **sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire actuelle et des prescriptions gouvernementales y relatives.**

IV. MODALITÉS DE SOUMISSION DES COMMUNICATIONS ET CONTACTS

Les résumés ou projets de communications de 400 mots maximum devront comporter une idée générale (avec la double dimension empirique et théorique), les objectifs bien définis, une problématique, la méthodologie, les axes de réflexion et une bibliographie comportant au maximum 15 références. Ils devront respecter les modalités de rédactions suivantes : police : Times New Roman ; interligne : 1 ; Taille : 12, assorti de 5 mots clés et,

suivi du nom, prénom, affiliation institutionnelle et grade de l'auteur. Chaque proposition finale, de 12 à 20 pages maximum (bibliographie comprise en fin d'article), devra comporter un résumé final (en Français et Anglais) de 150 à 200 mots au maximum ; Normes bibliographiques APA.

La journée d'étude quant à elle se tiendra le jeudi **13 septembre 2022** dès 08 Heures précises au Centre National d'Education du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (Yaoundé-Cameroun).

NB. Seuls les meilleurs textes feront l'objet de publication.

Les textes doivent être envoyés simultanément aux adresses suivantes :

kamdoumdarelle6@gmail.com; omgba.jonathan11@gmail.com,
bertrandmichelmahini@gmail.com ; nkcarole@ymail.com

V. COMITE SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

- Mforteh Stephen Ambe, Professeur – Centre National d'Education
- Guimdo Dongmo Bernard-Raymond, Professeur, Droit public, UYII
- Nouazi Kemkeng Carole Valérie, Maître de Recherche– Centre National d'Education
- Mboumegne Dzesseu Serges Frédéric, Maître de Recherche– CNE
- Jeugue Doungue Martial, Maître de Recherche– Centre National d'Education
- Sourna Loumtouang Erick, Maître de Recherche– Centre National d'Education
- Nana Komey Daniel Georges, Chargé de Recherche, DEPJ/CNE
- Njikam Njifotie Abdou, Chargé de Recherche – Centre National d'Éducation
- Manga Kalniga, Chargé de Recherche – Centre National d'Éducation
- Aboubakar Adamou, Chargé de Recherche – Centre National d'Éducation
- Jiotsa Albert, Maître de Recherche– Centre National d'Education
- Ehode Raoul, Chargé de Recherche – Centre National d'Éducation
- Bessala Gaston, Chargé de Recherche – Centre National d'Éducation
- Obame Alain Hugues, Chargé de Recherche – Centre National d'Éducation
- Mahini Bertrand-Michel, Chargé de Recherche – Centre National d'Éducation
- Assola Emmanuel, Chargé de Recherche – Centre National d'Éducation
- Mvondo Mvondo Hervé, Chargé de Recherche, DEE/CNE

VI. SECRETARIAT TECHNIQUE

- Carole Valérie NOUAZI KEMKENG, Maîtresse de Recherche, Chef de département DEPJ/CNE
- Daniel Georges NANA KOMEY, Chargé de Recherche, DEPJ/CNE
- Amandine Floriane YORSAM MANHOULI, Attachée de Recherche, DEPJ/CNE
- Darelle Féréolle MBAKOP KAMDOUM, Attachée de Recherche, DEPJ/CNE
- Olivia MENEWA, Attachée de Recherche, DEPJ/CNE
- Marie-Ange NGO NGUE, Attachée de Recherche, DEPJ/CNE
- Carl Jonathan OMGBA, Attaché de Recherche, DEPJ/CNE

